

Comment bénéficier du repas au CROUS à 0,30 centimes avec la carte IZLY ?

juillet 2024



Dans le cadre de votre contrat d'apprentissage, vous pouvez bénéficier du repas au CROUS à **0,30 €** grâce à la **carte IZLY** !

► Pour les contrats d'apprentissage ayant débuté en 2022 ou 2023

Le CROUS va modifier les cartes actuelles le **31/07/2024**. *

Récupérez l'argent disponible sur votre carte IZLY "Apprenti" : <https://help.izly.fr/question/show/K08nLx/NAN>

Pour bénéficier des repas à **0,30 €**, avoir déclaré votre numéro INE lors de votre pré-inscription au CFA sur Yparéo.



Et c'est tout !
Le CFA s'occupe du reste.

* En cas d'utilisation de la carte après le 31/07, paiement au tarif usagé à 8,80 euros.

► Pour les nouveaux contrats d'apprentissage débutant en 2024

Pour bénéficier des repas à **0,30 €**, déclarez votre numéro INE lors de votre pré-inscription au CFA sur Yparéo.

Et c'est tout !
Le CFA s'occupe du reste.

A partir du 31/07/2024



Le repas apprenti au CROUS à 0,30 centimes est valable pendant les périodes de formation pour le repas du midi uniquement. Sur les période en entreprise, vous ne devez pas déjeuner au CROUS. En cas de contrôle, l'apprenti s'engage à rembourser le CFA des frais de repas pris en dehors des conditions mentionnées ci-dessus.